



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 2 décembre 2019

SÛRETE NUCLEAIRE : LE DEPARTEMENT ORGANISE LA REUNION PUBLIQUE DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) SUR LE RISQUE NUCLEAIRE AUPRES DE LA CENTRALE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE-L'EXIL

Ce mardi 3 décembre, à 18h au Sémaphore de Roussillon, le Département de l'Isère organise la première réunion publique de la nouvelle CLI sur le Risque Nucléaire placée auprès de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice-L'Exil.

Cette réunion sera l'occasion d'aborder des sujets variés sur la surveillance et l'activité de la centrale, mais également d'accueillir les nouveaux membres de la commission suite à l'extension de son périmètre, qui est passé d'un rayon de 10 kms autour du site à un rayon de 20 kms. Le public est invité à participer à cette réunion publique.

Accueillant 133 nouveaux membres, la Commission, présidée par la Conseillère départementale du canton de Vienne² Elisabeth Célard, a notamment, pour rôle d'incarner une instance fiable produisant des données objectives sur la question du nucléaire, hors de tout champ polémique.

Cette objectivité nécessaire et garantie par les CLI tient à la diversité des acteurs qu'elles réunissent : élus locaux, exploitants, associations environnementales, services de l'Etat et Autorité de Sûreté Nucléaire.

Depuis la loi du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire, les Départements ont la charge d'organiser des Commissions Locales d'Information. Mais ce sont aussi eux qui ont pris l'initiative de les créer il y a près de 40 ans. Allant dans ce même sens, le Département de l'Isère avait également créé il y a 31 ans, l'Institut des risques majeurs, suite à la catastrophe de Tchernobyl. Aujourd'hui, ce sont donc les Départements qui sont chargés d'organiser le dialogue assuré par les CLI, un fonctionnement salué par les voisins européens de la France.

« La question du nucléaire est essentielle en France et nécessite des espaces de dialogue fiables et efficaces pour tous. Les CLI représentent une excellente réponse à ce besoin et il est bon qu'elles soient sous la responsabilité des Départements : en tant que garant des solidarités territoriales, nous sommes en mesure d'assurer ce rôle en lien avec tous les acteurs concernés », explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.